

Tarifs de location pour les sociétés locales locaux communaux (utilisation annuelle ou période prolongée)

Tarifs ordinaires

	Tarif annuel applicable pour une réservation annuelle ¹	Tarif calculé selon détail des utilisations ² « tarif à l'heure »
Halle de gym Vicques et Montsevelier Centre communal Vicques	350.- pour une heure toute l'année	10.- par heure
Halle de gym Vermes et Corban ³	240.- pour une heure toute l'année	7.- par heure
Terrain derrière Halle Montsevelier Terrain athlétisme/basket Vicques Local de fanfare Autres locaux ⁴	130.- pour une heure toute l'année	4.- par heure
Utilisation des douches sans autres locaux	130.-	4.- par utilisation

¹ Les tarifs sont valables pour 1 heure par semaine toute l'année. Si la location dépasse **une** heure, le tarif est calculé au prorata du nombre d'heures arrondi à la demi-heure supérieure.

² Supplément d'environ 25% par rapport au tarif annuel pour couvrir les frais administratifs. En cas de demandes simultanées pour une tranche horaire, les réservations annuelles sont privilégiées afin d'utiliser au mieux les locaux.

³ Correspond à 70% du tarif de Vicques et Montsevelier (halles plus petites)

⁴ Par exemple : local «couture» / «fanfare» Montsevelier, locaux du centre communal Vicques, salle «sociétés» Corban, ...

Autres éléments à prendre en compte pour la tarification

- La facturation est effectuée à la demi-heure (ajustée à la ½ heure supérieure, minimum 1 heure)
- Le tarif est doublé pour : a) les sociétés extérieures à la commune
b) les usages hors sociétés
c) les usages avec participants « payants »
- Le Conseil communal est compétent pour fixer tous les tarifs non prévus par ce document

Éléments à prendre en compte pour la planification des réservations

- Les réservations annuelles sont privilégiées;
- La facturation sera effectuée en début d'année civile, en fonction des besoins planifiés pour l'année les heures non utilisées ne seront pas remboursées;
- Après la facturation de début d'année, les demandes motivées de modification des réservations seront étudiées. En cas d'acceptation, les factures seront adaptées pour la période restante de l'année.

Ces tarifs entrent en vigueur le 1^{er} août 2019.

Vicques, le 2 juillet 2019



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


Michel Brahier
Président


Catherine Comte
Secrétaire

Tarifs des locations des salles de Val Terbi (locations « uniques », usages divers)

CENTRE COMMUNAL VICQUES	Sociétés locales + habitants	Sociétés externes
1 Location salle, sans cuisine, avec foyer	500	800
2 Location salle sans but lucratif ¹ et entrée gratuite, sans cuisine, avec foyer	250	400
¹ Tarif réservé aux sociétés villageoises, coll. publiques et associations sans but lucratif		
3 Location foyer seul	100	160
Location cuisine (liée à 1, 2 ou 3)	100	160
Salle multi-usages (rez) ou société II (petite en haut)*	40	60
Salle « musique »*	60	90
Salle sociétés I (grande à l'étage)*	80	120

*Utilisation occasionnelle par les sociétés et collectivités publiques : gratuité (maximum 8 fois par année)

HALLE DE MONTSEVELIER (60% du tarif de Vicques)	Sociétés locales + habitants	Sociétés externes
1 Location halle, sans cuisine, avec foyer	300	480
2 Location halle sans but lucratif ¹ et entrée gratuite, sans cuisine, avec foyer	150	240
¹ Tarif réservé aux sociétés villageoises, coll. publiques et associations sans but lucratif		
3 Location foyer seul	60	100
Location cuisine (liée à 1, 2 ou 3)	100	160
Salles diverses dans bâtiment (couture, fanfare, ...)*	40	60

*Utilisation occasionnelle par les sociétés et collectivités publiques : gratuité (maximum 8 fois par année)

HALLE DE VERMES + LOCAUX VERMES	Sociétés locales + habitants	Sociétés externes
1 Location halle, sans cuisine	100	160
2 Location halle sans but lucratif ¹ et entrée gratuite, sans cuisine	50	80
¹ Tarif réservé aux sociétés villageoises, coll. publiques et associations sans but lucratif		
3 Location cuisine (liée à 1 et/ou 2)	20	30
Salles diverses (cuisine scolaire, salles de classe, ...) *	30	50

*Utilisation occasionnelle par les sociétés et collectivités publiques : gratuité (maximum 8 fois par année)

HALLE DE CORBAN + LOCAUX CORBAN	Sociétés locales + habitants	Sociétés externes
1 Location halle, sans cuisine	100	160
2 Location halle sans but lucratif ¹ et entrée gratuite, sans cuisine	50	80
¹ Tarif réservé aux sociétés villageoises, coll. publiques et associations sans but lucratif		
3 Location cuisine (liée à 1 et/ou 2)	20	30
Salles diverses (salle de classe, ...) *	30	50
Salle « Sociétés » (salle bleue) *	50	80

*Utilisation occasionnelle par les sociétés et collectivités publiques : gratuité (maximum 8 fois par année)

Tarifs des locations « répétitions » *

	Sociétés locales + habitants	Sociétés externes
Salle communale, Centre communal de Vicques	0	100
Halle de Montsevelier	0	60
Halle de Vermes	0	20
Halle de Corban	0	20

* Tarifs appliqués uniquement en amont d'une location ferme. Les sociétés ayant leur siège dans la commune de Val Terbi n'y sont pas soumises.

Les tarifs sont valables pour le 1^{er} jour de location. Un rabais de 50 % est appliqué aux jours consécutifs pour une location de même type.

Si une société n'a pas son siège à Val Terbi, le tarif société externe est toujours applicable.

Les tarifs ci-dessus ne sont pas négociables.

**Tarifs des locations des salles de sport de Val Terbi
(locations « uniques », pour la pratique d'un sport)**

HALLE DE GYMNASTIQUE DE MONTSEVELIER OU VICQUES Usage pour la pratique sportive exclusivement	Sociétés locales + habitants	Sociétés externes
Location halle, par jour	100	160
Location halle, par demi-journée	60	100
Location halle pour 2 heures et/ou 1 match	30	50

Les tarifs ci-dessus sont aussi applicables aux sociétés locales pour des périodes de réservation inférieures à 8 fois consécutives

HALLE DE GYMNASTIQUE DE VERMES OU CORBAN Usage pour la pratique sportive exclusivement (70 % autres tarifs)	Sociétés locales + habitants	Sociétés externes
Location halle, par jour	70	110
Location halle, par demi-journée	40	60
Location halle pour 2 heures et/ou 1 match	20	30

Les tarifs ci-dessus sont aussi applicables aux sociétés locales pour des périodes de réservation inférieures à 8 fois consécutives

Les tarifs sont valables pour le 1^{er} jour de location. Un rabais de 50 % est appliqué aux jours consécutifs pour une location de même type.

Priorité est donnée aux sociétés dont le siège est situé sur la commune de Val Terbi.

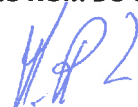
Les tarifs ci-dessus ne sont pas négociables.

Ces tarifs entrent en vigueur le 1^{er} août 2019. Le Conseil communal est compétent pour décider de leur modification.

Vicques, le 2 juillet 2019



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


Michel Brahier
Président


Catherine Comte
Secrétaire